

Extraits des décisions du conseil municipal du 29 février 2024

Le procès verbal sera publié en mairie et sur son site web, après son approbation, lors du prochain CM

Délibérations votées à l'unanimité :

- Approbation du compte de gestion 2023 du budget communal
- Approbation du compte de gestion 2023 du budget eau et assainissement
- Approbation du compte administratif 2023 du budget communal (Voir en annexe)
- Approbation du compte administratif 2023 du budget eau et assainissement (Voir en annexe)
- Budget communal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 (Voir en annexe)
- Budget Eau - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 (Voir en annexe)
- Constitution d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable – Leygat
- Dégâts sur le chemin communal de la Sauzerie – Demande de subventions
- Service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCM : mise à jour de la convention
- Personnel communal - Protection sociale complémentaire prévoyance : mandat au CDG 38
- Accord cadre à bons de commande pour des travaux de terrassements, d'aménagements et de réseaux divers. Suite à l'appel d'offre c'est la société Bertini TP (avec sous-traitance d'Eiffage) qui a été choisie.
- Convention d'occupation d'une partie de terrain communal (au pont Blanc) par l'entreprise BERTINI TP

Questions diverses :

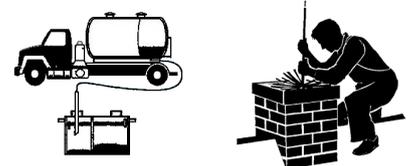
- Débat d'Orientation Budgétaire
- La double enquête ZAEnR (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) et ombrière, contestée pour des irrégularités, a été déclarée nulle et non avenue. Une nouvelle enquête sera bientôt mise en place pour lister les ZAEnR, celle sur l'ombrière ne devrait pas être lancée cette année. (Voir en annexe)
- Festival de trail et bières artisanales organisé par « Run and Cheers » le samedi 28 septembre 2024.
- Raid VTT organisé par Gones Raideurs Aventure en Montagne (GRAM) du 30 au 31 août.
- Programme national pont – Le pont des Verneys a été retenu - Il est dans un bon état mais quelques points nécessitent une maintenance qui sera confiée à nos agents mais aussi au Symbhi.
- Débordement du ruisseau de la Gorge (eaux usées de Péchal) en amont du croisement du pont des Verneys. Un curage sera nécessaire pour protéger un des ruisseaux alimentant le plan d'eau.
- Nous devons trouver un accord avec les propriétaires des champs mis à la disposition du public lors du festival des Montagn'Arts, de la Fête du Plan d'eau et durant la haute saison.

Groupement de commandes pour le ramonage et/ou la vidange des fosses toutes eaux

Le dispositif "Groupement de commandes Ramonage -Vidange" est lancé.

Pour en profiter, il faut s'inscrire **avant le vendredi 12 avril**

- soit en appelant, aux heures d'ouverture, la Mairie au 04 76 30 21 19.
- soit en ligne sur <https://mairiedevalbonnais.fr/groupes>



Pour en savoir plus (en particulier les tarifs), consulter la page du site : <https://mairiedevalbonnais.fr/groupes>

A noter sur votre agenda

- Du samedi 20 avril au dimanche 28 avril : Exposition Playmobil
- Vendredi 3 mai, date limite pour s'inscrire sur les listes électorales avant les Européennes.
- Vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 mai : Les Montagn'Arts
- Dimanche 9 juin : Elections Européennes

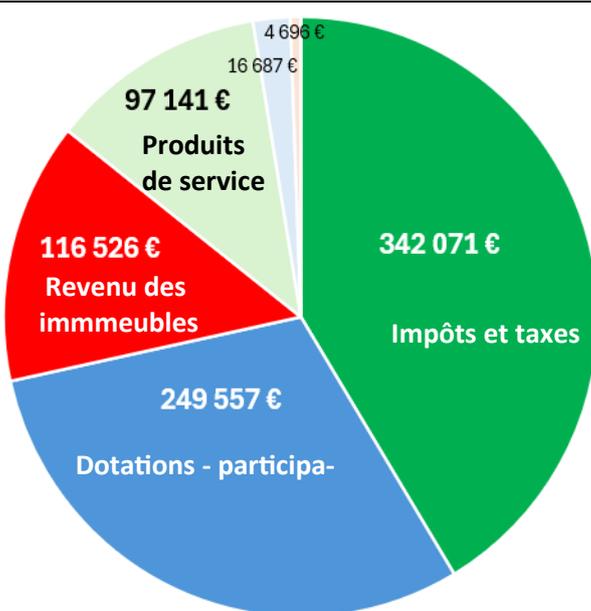
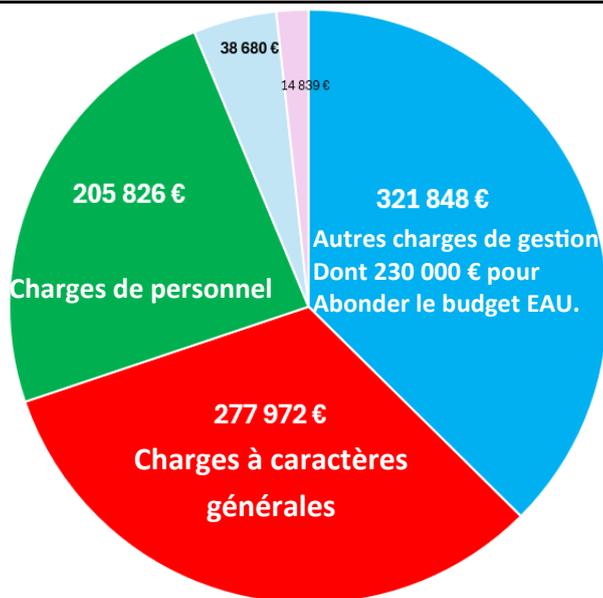
L'Agence Postale de Valbonnais a changé de numéro de téléphone

Noter le nouveau numéro de l'APC : 07 89 72 61 21

Compte administratif du budget communal M14, réalisé en 2023

Dépenses de fonctionnement : 859 164,85 €

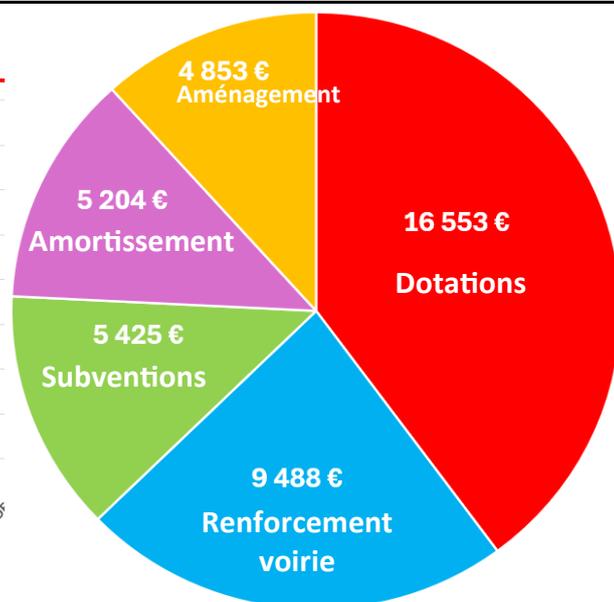
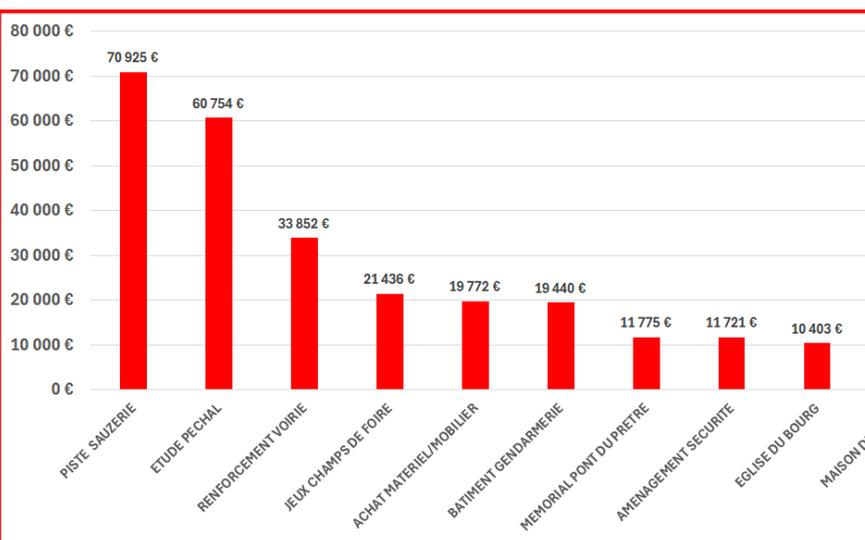
Recettes de fonctionnement : 826 677,91 €



Dépenses d'investissement : 309 755,46 €

Recettes d'investissement : 41 523,28 €

Dont 260 884,00 € d'équipements :



Compte administratif du budget communal M14, Résultats cumulés en 2023

En fonctionnement : excédent de 712 465,74 €

En investissement : déficit de 199 422,09 €

Résultats	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultats	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations de l'exercice 2023	859 164,85	826 677,91	-32 487,94	309 755,46	41 523,28	-268 232,18
Reports de l'exercice 2022	0	744 952,68	744 952,68	0	110 833,29	110 833,29
Reste à réaliser pour 2024	0	0	0	87 623,20	45 600,00	0
Résultat cumulé	859 164,85	1 571 630,59	712 465,74	397 378,66	197 956,57	-199 422,09

Le résultat en investissement est négatif car les subventions sont en cours de versement.

L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement **712 465,74 €** sera ainsi affecté en 2024 :

- **199 422,09 €** en Investissement pour couvrir le déficit
- Le restant **513 043,65 €** en réserve de fonctionnement

Compte administratif du budget communal M49, réalisé en 2023

Dépenses de fonctionnement : 113 606,59 € <ul style="list-style-type: none"> • Dont 38 118, 14 € pour les services du SIVOM et les frais d'analyses 	Recettes de fonctionnement : 387 308,53 € <ul style="list-style-type: none"> • Dont 230 000,00 € par abondement du budget communal (M14) • Dont 104 685,17 € de redevance (eau potable et assainissement)
Dépenses d'investissement : 537 975,42 € <ul style="list-style-type: none"> • Dont 432 278 € pour l'alimentation en eau potable de Leygat et du Roussillon • Dont 33 046 € de mise en place des compteurs à relevé automatique 	Recettes d'investissement : 84 057,82 € <ul style="list-style-type: none"> • Dont 41 722 € de subventions

Compte administratif du budget communal M49, Résultats cumulés en 2023

En fonctionnement : excédent de 256 561,29 €	En investissement : déficit de 279 026,78 €
---	--

Résultats	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultats	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations de l'exercice 2023	113 606,59	387 308,53	273 701,94	537 975,42	84 057,82	-453 917,60
Reports de l'exercice 2022	17 140,65	0	-17 140,65	0	175 913,48	175 913,48
Reste à réaliser pour 2024	0	0	0	73 237,66	72 215,00	-1 022,66
Résultat cumulé	130 747,14	387 308,53	256 561,29	611 213,08	332 186,30	-279 026,78

Le résultat en investissement est négatif car les subventions sont en cours de versement et l'emprunt prévu au budget primitif a pu être évité..

L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement **256 561,29 €** sera ainsi affecté en 2024 :

- **1 022,66 €** en Investissement pour assurer le reste à réaliser
- Le restant **255 538,63 €** en réserve de fonctionnement

Informations

Le cabinet d'infirmières du groupe Valbo-Soins est installé dans la maison médicale

Le cabinet infirmier ValboSoins est maintenant installé à la maison médicale, 17 impasse de la Plaine. Une seule adresse, un seul numéro de téléphone **06 37 68 47 84** mais trois infirmières à votre service, sur rendez-vous.

Sur la photo, à partir du Maire: Céline BLANDIN, Valérie RIONDET et Alice JACQUIN.



Le maire rappelle :

- Qu'il est interdit de brûler toute matière plastique ou dangereuse sur le territoire de la commune.
- Qu'il est aussi interdit de brûler les déchets verts. Cela ne concerne pas les agriculteurs sauf par arrêté de la préfecture en cas de pollution importante ou de sécheresse.

Lancement de la carte des aléas

La municipalité a missionné le RTM (Service de Restauration des terrains en montagne) pour établir une nouvelle carte des aléas sur Valbonnais. A cette fin le RTM cherche des témoignages d'habitants ayant eu connaissance de catastrophes sur la commune. Si c'est le cas, veuillez téléphoner à la mairie au 04 76 30 21 19.

La réunion publique du 20 décembre 2023

Elle comportait deux parties :

1. Sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)
2. Sur la proposition d'Energ'Isère de construire une ombrière sur le grand parking du plan d'eau.

Le Flash Info n°18 du mois de janvier 2024

Outre un compte rendu de cette réunion, on pouvait lire :

1. Que le Maire était favorable au projet **mais qu'il n'ira pas contre un avis largement négatif de la population.**
2. Qu'une enquête serait lancée pour permettre aux habitants de Valbonnais de donner leur avis

La précision donnée le 6 février

La municipalité souhaitant préciser ce que voulait dire "n'ira pas contre un avis largement négatif de la population" a fait sur une annonce via "Ça se passe à Valbonnais" et affichage dans les hameaux :

- **La municipalité s'engage à suivre chacun des avis à condition qu'il soit révélateur, autrement dit que la participation soit conséquente. Le Conseil municipal a choisi un seuil pour qu'il en soit ainsi : la participation des électeurs parmi les votants doit dépasser 25% des inscrits sur la liste électorale.**

Clôture du scrutin , dépouillement et résultats le 16 février

Pour préserver l'anonymat des votes, seul le Président et le bureau de vote ont eu la possibilité de voir les avis et le nom des votants. Deux scrutateurs ont été choisis parmi les volontaires du public pour le comptage.

- **121 votants (103 électeurs + 18 non inscrits).**
- **103 inscrits sur les listes électorales (sur 457 inscrits)** d'où un taux de participation de 103/457 soit 22,5% : **Le seuil de 25 % n'a donc pas été atteint : le Conseil municipal devra statuer**
- **Avis des 121 votants (103 électeurs + 18 non inscrits) donc de tous les votants :**
 - Etes-vous favorable au recensement des ZAE nR sur la commune ? **84 OUI et 32 NON soit 69,4% de OUI**
 - Etes-vous favorable à une ombrière photovoltaïque sur le parking ? **85 NON et 33 OUI soit 70,2% de NON**

Tous les résultats sont disponibles en mairie (aux heures d'ouverture) ; l'anonymat des avis y est respecté.

Le conseil municipal du 29 février

Cette concertation sur ZAE nR et l'ombrière du plan d'eau, organisée par la municipalité, ayant été contestée pour des irrégularités et même déclarée nulle et non avenue, le Maire en a pris acte.

Le Conseil municipal qui est une instance délibérante, sérieuse et responsable ne peut donc pas s'appuyer sur celle-ci. C'est vraiment dommage mais le sujet, si crucial sur les ZAE nR sur la commune de Valbonnais reviendra en concertation courant avril pour respecter la date limite fixée par la Direction Départementale des Territoires.

Retour sur l'attitude irrespectueuse d'une partie du public

Que ce soit à la fin du dépouillement et à la suite du Conseil municipal, nous regrettons l'attitude irrespectueuse, indigne voire honteuse d'une partie du public. Ne pas être d'accord n'exclut pas une certaine retenue, nous sommes à la mairie lors de réunions publiques, au service de notre commune et de ses habitants. C'est le Maire qui y fixe les règles et il est en droit de faire sortir tous ceux qui ne les respectent pas. Le public ne pouvant pas intervenir pendant le Conseil municipal, la municipalité a instauré un temps d'échange après le Conseil, ce n'est pas une obligation, mais au bon vouloir du Maire.

Traçage des parkings de l'école et de la place le mardi 16 avril

Une journée difficile à prévoir pour se garer à Valbonnais le **mardi 16 avril**.

- Le matin, dès 8h, interdit de se garer place de l'école
 - L'après-midi, interdit de se garer place du centre
- Des barrières seront mis en place la veille.

